VII

From *Atti del Convegno Intern. di Studi Ruggeriani*
(Palermo, 1955); reprinted as article VII in
Marius Canard, *Miscellanea Orientalia*
(Variorum, 1973)

UNE LETTRE DU CALIFE FÂṬIMITE AL-ḤÂFIẒ (524-544/1130-1149) à Roger II

Marius Canard

Nous n'avons pas beaucoup de renseignements sur les relations du royaume de Sicile à l'époque de Roger II avec l'Egypte fâṭimite. Mais nous savons qu'il en existait. La conquête normande n'a pu interrompre brusquement les rapports commerciaux qu'entretenaient l'Italie méridionale et la Sicile avec l'Egypte et les autres pays riverains de la Méditerranée. Dès 973, il existait des relations régulières entre Amalfi et l'Egypte, et nous voyons par l'historien arabe chrétien Yaḥyâ b.Sa'îd, originaire d'Egypte, qu'en 996, les Amalfitains avaient une maison au Caire et faisaient du commerce dans cette ville (1). Ces relations commerciales, entraînant des relations diplomatiques, ont continué à l'époque normande. En novembre 1137, Roger II, dans le Privilège qu'il accordait à la ville de Salerne, en récompense de la fidélité qu'elle lui avait témoignée dans sa lutte contre Lothaire (2), promettait à la cité d'intervenir pour que les droits de doua-

---

(1) HEYD, *Hist. du commerce du Levant*, I, 99, citant DE BLASIO, *Series principum Longob. Salern.* App. p. CXXXVII sq). Le passage de Yaḥyâ se trouve dans l'éd. de la Patrol. Orient. XXIII, 467-8. Le mérite d'avoir découvert le nom des Amalfitains sous le mot arabe corrompu revient à Rosen (*Imperator Vasilij Bolgarobojca*, Saint-Pétersbourg, 1883, p. 293-296) dont l'hypothèse a été acceptée par Amari. Rosen pense que le même mot devait se trouver dans Musabbihi, source du récit par Maqrîzî, *Khiṭaṭ*, II, 195-6, des mêmes faits racontés par Yaḥyâ. Cf. G. WIET, *L'Egypte arabe*, p. 306-7.

(2) Sur cette lutte, voir CHALANDON, *Hist. de la domination normande*, II, 74 sq, 78, 81 et AMARI, *Storia*... 2e éd. III, 403.Cf. HEYD, *op. cit.*, I, 189.

ne payés par ses négociants dans le port d'Alexandrie fussent abaissés et portés au niveau de ceux que payaient les habitants de la Sicile (3). C'est l'indice de relations déjà anciennes. Il dut y avoir, peu de temps après ce privilège, une ambassade sicilienne en Egypte pour traiter de cette question. Vers 1143, Roger II, selon Romuald de Salerne, concluait avec l'Egypte un traité de commerce avantageux dont le texte ne nous a malheureusement pas été conservé et qui serait sans doute le premier traité connu signé entre une puissance chrétienne occidentale et l'Egypte (4). Nous savons d'autre part, par l'historien arabe Ibn Ḥammâd (ou Ibn Ḥamâdo) qu'un roi normand reçut en cadeau d'un calife fâṭimite, entre autres choses, un parasol analogue à celui dont usaient les califes dans leurs cortèges officiels (5). Il n'est pas impossible que ce roi soit Roger II.

Les tractations de 1137 ou 1138 et de 1143 auxquelles nous venons de faire allusion, se placent sous le règne du calife fâṭimite al-Ḥâfiẓ (1130-1149) (6). Ce n'est qu'après

---

(3) « *...praeterea decatias et alia jura mercatorum, quae Salernitani in Alexandria prius persolvere soliti erant, ad morem et modum Siciliae negotiatorum reducifaciemus...* »: F. UGHELLI, *Italia Sacra*, ed. Coleti, 10 v. Venise, 1717-1722, VII, 399, cité par C. MANFRONI, *Le Relazioni fra Genova, l'Impero bizantino e i Turchi* (Atti Lig. XXVIII, fasc. 3, p. 575 sq), Gênes, 1898; par HEYD, *op. cit.*, I, 391 (cf. 189); par SCHAUBE, *Handelsgeschichte der romanischen Völker...*, 1906, p. 147.

(4) ROMUALD DE SALERNE, *Chronicon*, éd. Arndt dans Mon. Germ. Hist. S. S., XIX, 424, cité par SCHAUBE, *op. cit.*, p. 147. Cf. Ibn Muyassar, 63, 85, sur des ambassades égyptiennes en 1123 et 1143-4.

(5) Ibn Ḥammâd, éd. et trad. Vonderheyden, p. 15 du texte. La traduction, p. 28, est erronée. Sur l'usage du parasol dans les cortèges officiels, voir INOSTRANCEV, *La sortie solennelle des califes fatimites*, p. 68-70 (en russe); Gaudefroy-Demombynes, trad. du *Masâlik al-abṣâr* d'al- 'OMARÎ, *L'Afrique moins l'Egypte*, Paris, 1927, p. LIX-LXIV; M. CANARD, *Le cérémonial fatimite et le cérémonial byzantin* (Byzantion, XXI, 1951), p. 389; id., *La procession du Nouvel An chez les Fatimides*, Ann. Inst. Et. Or. X (1952), 381-382.

(6) Petit-fils du calife Mustanṣir et successeur de Âmir. A la mort de ce dernier en 524/1130, comme on attendait que la femme de Âmir, qui était enceinte, eût mis au monde un héritier, Ḥâfiẓ n'eut que le titre de régent. Mais

la mort de Ḥâfiẓ, dans la dernière année du règne de Roger II, que les relations pacifiques entre l'Egypte et la Sicile cessèrent. Il y eut entre 1153 et 1155 des actes d'hostilité et des expéditions de pillage de la part des Normands. Mais Roger II étant mort en 1154, on peut dire que, pendant tout son règne, il entretint de bonnes relations avec l'Egypte (7).

Un témoignage de ces bonnes relations nous est fourni par une lettre du calife Ḥâfiẓ à Roger II, qui ne semble pas jusqu'ici avoir attiré l'attention, et qui nous a été conservée par Qalqashandî, dans son *Ṣubḥ al-A'shâ*, énorme manuel à l'usage des secrétaires de chancellerie en 14 volumes, composé à l'epoque des Mamelouks, après 791/1387. Dans le 6e volume, où se trouvent des spécimens de lettres officielles de souverains musulmans, citées soit d'après des ouvrages antérieurs, soit d'après les archives de la chancellerie, il nous donne le texte d'une lettre adressée par ce calife (8) « au roi de l'Ile de Sicile, de Lombardie, de l'Italie, de la Calabre, de Salerne, d'Amalfi et pays annexes » (9). Les noms sont quelque peu déformés, mais facilement reconnaissables (10).

---

il fut séquestré presque immédiatement par le vizir Kutayfât, fils d'Afḍal. Au bout d'un an, Ḥâfiẓ réussit à se débarrasser de ce vizir, et comme l'héritier attendu fut une fille, il monta sur le trône, en prenant le titre de calife. Sa situation fut bientôt ébranlée par des troubles militaires et par les ambitions et les querelles de ses propres fils, dont l'un Ḥasan se fit nommer vizir et réduisit son père à un semblant de pouvoir. Nous verrons plus loin comment finit Ḥasan et comment le calife prit comme vizir l'Arménien chrétien Bahrâm.

(7) Vingt ans plus tard, par contre, en 1174 après la disparition de la dynastie fâṭimite, il y eut une expédition sicilienne contre Alexandrie, d'ailleurs infructueuse. Cf. AMARI, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, 2e éd. III 517.

(8) VI, 548-463. Elle est brièvement signalée dans BJÖRKMAN, *Geschichte der Staatskanzlei...* p. 121.

(9) Ce sont les titres mêmes qui sont donnés à Roger II par Idrîsî, moins Salerne et Amalfi. Voir AMARI, *Biblioteca...* texte 15 et cf. *Centenario Amari*, II, 207.

(10) Lombardie: al-Ankûriya, pour al-Ankubarda ou al-Ankubardiya; cf. Ibn Ḥauqal, 134, 135 et Idrîsî, *loc. cit.*: al-Ankubarda; Yâqût, I, 392: al-Ankaburda; Abû'l-fidâ' dans AMARI, *Bibl.* 419: al-Anbardiya (Voir l'index de AMARI, *Bibl.*). Italie: Antâliya pour Itâliya d'Idrîsî, *loc. cit.*. Calabre: Qala-

C'est de cette lettre que, à l'occasion du 8e centenaire de la mort de Roger II, je voudrais donner une analyse et un commentaire. On verra qu'elle répond point par point à une lettre antérieure de Roger II, de sorte que l'on peut se faire une idée assez exacte de contenu de cette dernière. Les événements historiques auxquels il est fait allusion permettent d'autre part de dater exactement la lettre de Roger II de 1137, et la lettre du calife de la même année probablement.

La lettre du calife, après le préambule où est mentionnée l'arrivée de la lettre de Roger II et des louanges à Dieu pour ses bienfaits, correspondant à celles que, dans sa lettre, Roger adressait également à Dieu en remerciement de ses faveurs, traite, en réponse, des points suivants:

1) Affaire de la prise de l'île de Djerba par Roger II (dont nous savons qu'elle est de 1135, date la plus probable, ou 1136) (11).

2) Réponse à l'éloge que faisait Roger II de l'amiral Georges d'Antioche, et auquel s'associe le calife.

3) Remerciements pour le traitement de faveur accordé à un bateau égyptien.

4) Réponse aux remerciements de Roger pour la libération de prisonniers.

---

wriya; *cf.* Amari, *Bibl.* passim (on trouve aussi dans Abû 'l-fidâ', Qalafriya: Amari, *Bibl.* 148); Ibn Ḥauqal 134, 135 et Yâqût, IV, 167: Qillawriya. Salerne: Satarlû; on trouve dans Ibn Ḥauqal, 135, Shalawrî; dans Yâqût, IV, 167; Salawrî; dans la Chronique de Cambridge, Sâlernuh (Amari, *Bibl.*, 166). Amalfi: Melf; *cf.* Ibn Ḥauqal, 135; Yâqût, IV, 167; Idrîsî dans Amari, *Bibl.*, 10, 22; à ne pas confondre avec Melfi qu'Idrîsî appelle Melf al-barriyya, Melf de la terre ferme. Sur tous ces noms, voir Amari, *Bibliotheca et Storia*, à l'index. Cf. aussi Centenario Amari, II 207 et suiv.

(11) Seul parmi les historiens, Ibn 'Idhârî donne la date de 530 (11 oct. 1135-28 sept. 1136) ce qui reporterait la prise de Djerba à 1136. Tous les autres historiens sont d'accord pour la placer en 529 (22 octobre 1134- 10 octobre 1135), c'est à dire en 1135: voir les textes dans Amari, *Biblioteca*, p. 73, 286, 384, 415, 456, 537. Amari, *Storia*, 2e éd. III, 408 adopte la date de 1135, de même Chalandon, *Histoire de la domination normande*, II, 159.

5) Réponse à l'intervention de Roger II en faveur du vizir chrétien Bahrâm déposé et interné en Haute-Egypte, dans un monastère. C'est la partie la plus étendue de la lettre de Ḥâfiẓ; elle contient aussi un long éloge du successeur de Bahrâm, Riḍwân.

6) Brève allusion à une faute de traduction d'un secrétaire sicilien, dont s'excusait le rédacteur de la lettre de Roger.

7) Accusé de réception des cadeaux de Roger et annonce du départ d'un ambassadeur du calife, et conclusion de la lettre, exprimant le souhait d'obtenir des nouvelles de Roger II.

Nous parlerons successivement de ces différents points dans l'ordre où ils se présentent dans la lettre du calife.

1⁰) *L'affaire de Djerba.* Elle devait être présentée par Roger comme une explication de la nécessité dans laquelle il s'était trouvé de mettre un terme aux méfaits des habitants de cette île que sa situation au fond du golfe de Gabès rendait à peu près indépendante des émirs qui régnaient en Ifrîqiya. Les Djerbiens de ce fait ne devaient avoir aucun égard aux accords qui liaient le prince zîride de Mahdiya, al-Ḥasan b.'Alî, à Roger II et sans doute des navires de Roger avaient dû être attaqués par eux. Ibn al-Athîr nous dit en effet que les Djerbiens étaient des gens turbulents, ne reconnaissant l'autorité d'aucun prince, et qu'ils étaient réputés pour les ravages et les brigandages qu'ils commettaient. En réalité, ce n'était pas seulement pour punir des pirates que Roger s'était emparé de Djerba. Visant à une domination de l'Ifrîqiya, il voulait avoir une base dans le golfe de Gabès. On sait qu'en 1123, il avait essuyé un échec devant Mahdiya (12),

---

(12) Voir sur cette expédition et le récit officiel de la chancellerie zîride, conservé par Tîdjânî, l'étude de Idris dans A.F.A.S., 70e congrès de l'Assoc. fr. pour l'avancement des Sciences, Tunis, 1951, vol. III, p. 209-216.

et que, quelque temps avant la prise de Djerba, il était intervenu avec sa flotte pour empêcher le Ḥammâdide de Bougie de s'emparer de Mahdiya. L'émir de Mahdiya étant plus docile à l'égard de Roger que ne l'aurait été celui de Bougie, il voulait maintenir avec lui de bonnes relations et il le protégeait en attendant de le réduire à sa merci.

Toujours est-il que le calife considère l'occupation de l'île de Djerba par Roger II comme parfaitement légitime. Il dit: « Vous nous avez fait part de votre conquête de l'île connue sous le nom de Djerba, à cause de l'hostilité qu'avaient manifestée ses habitants, parce qu'ils s'étaient détournés des voies et des sentiers du bien, parce qu'il avaient audacieusement commis des actes d'oppression d'une nature telle qu'il n'était pas permis d'y rester indifférent, parce qu'ils étaient en pleine rébellion et se livraient à l'iniquité, parce qu'il allaient trop loin dans l'égarement en rivalisant de mauvaise foi et d'excès et parce qu'ils ne comptaient plus sur un châtiment de leurs forfaits, voyant qu'il tardait à venir. Ceux qui sont dans une telle situation méritent que la miséricorde de Dieu s'éloigne d'eux, il est légitime que Dieu leur retire de façon croissante la sécurité qu'Il leur accordait, de même qu'il est clair que nous devons donner la part la plus complète de notre attention aux gens de bien, qui suivent la voie de la droiture, qui visent au bon état moral de leurs affaires propres, qui ne contreviennent à leurs obligations ni en secret ni en public, leur octroyer le lot qui leur revient de nos égards, les mettre à l'abri de ce qui pourrait les troubler ou les inquiéter, chercher leur bonheur et leur joie, les préserver de toutes les vexations qui pourraient les atteindre et les protéger contre tout dommage qui pourrait leur arriver et tomber sur eux » (13).

---

(13) P. 459. Sur la prise de Djerba, cf. plus haut. Cette affaire avait peut-être déjà fait l'objet d'un échange de lettres antérieur, et la lettre de Roger à laquelle il est fait allusion ici répondait peut-être à une demande d'explication du calife au sujet de l'expédition de Djerba.

Les formules sont évidemment vagues et grandiloquentes, mais il est certain qu'elles démontrent une véritable approbation — ou tout au moins une compréhension — de l'action de Roger. Il est curieux de voir l'héritier des anciens maîtres de l'Affrique du Nord manifester un si complet désintéressement à l'égard de cette ancienne possession des Fâṭimides. Il est vrai qu'il s'était passé bien des événements depuis le départ de Mu'izz pour le Caire: les Zîrides avaient rompu avec les Fâṭimides et ceux-ci avaient lancé les Banû Hilâl sur l'Afrique du Nord. Mais les sentiments exprimés par Ḥâfiẓ dans sa lettre sont-ils bien sincères? Le Zîride était déjà en relations avec le calife d'Egypte et ce dernier a pu avoir l'idée de soutenir le Zîride contre Roger II. Nous voyons que quelques années plus tard des vaisseaux sont envoyés d'Egypte au prince de Mahdiya et qu'ils sont saisis par la flotte de Roger (14); que de même est saisi un vaisseau chargé de présents adressés par le Zîride au calife Ḥâfiẓ (15). Ces échanges avaient sans doute dû commencer plus tôt, peut-être déja à l'époque de l'expédition contre Djerba et l'opération contre cette île avait autant pour but de se procurer une base commode pour arrêter le trafic entre l'Egypte et l'Ifrîqiya, que de punir les méfaits des Djerbiens. En ce cas, l'indifférence du calife est quelque peu étonnante.

2⁰) *L'éloge de Georges d'Antioche.* Le fameux amiral de Roger II n'est pas nommé, mais il est clair qu'il s'agit bien de lui. « Vous avez exprimé, dit le calife, votre gratitude envers votre vizir, l'émir, soutien et appui de votre État, force et gloire de votre royaume, règle de l'autorité (*niẓâm ar-riyâsa*), émir des émirs (16). A celui qui a été formé à votre

---

(14) Ibn al-Athîr, trad. Fagnan, p. 555, en 1141 (AMARI, *Biblioteca,* Testo 286) cf. AMARI, *Storia,* 2e éd. III, 413.

(15) En 1141-1142: Tîdjâni, dans AMARI, *Biblioteca,* Testo, p. 399. Cf. AMARI, *Storia* III, 413.

(16) Il est probable que Ḥâfiẓ reprend ici certains des termes mêmes

école, qui a pris modèle sur votre nature et a été éduqué par vos méthodes, n'est pas refusée la réussite dans les desseins; il n'est pas étonnant que le succès accompagne ses entreprises; c'est une obligation pour lui de faire de son coeur le siège d'un loyal dévouement et de continuer pendant toute sa vie, soir et matin, de faire preuve d'une sincère fidélité » (17).

On voit que le calife s'associe ici à l'éloge que Roger II dans sa lettre avait fait de son célèbre grand amiral (amiratus amiratorum, ἄρχων τῶν ἀρχόντων), probablement en rapport avec la prise de Djerba à laquelle il avait dû participer comme commandant de la flotte (18). On sait en effet qu'il est amiral (émir) des 1126, émir des émirs (archonte des archontes) des 1132 (19). La renommée de Georges d'Antioche était bien établie dans toute la Méditerranée, et le calife, qui n'ignorait sans doute rien de ses origines, enviait peut-être un tel serviteur à Roger. Il ne fait aucune allusion aux antécédents de Georges, peut-être par courtoisie, ou parce qu'il serait douloureux pour un souverain musulman de rappeler la perte pour l'Islam que fut le passage de Georges de

---

que Roger II employait dans sa lettre. Mais il ne semble pas que la chancellerie sicilienne ait donné à Georges le titre de vizir.

(17) P. 459.

(18) Il est mentionné déjà avec Christodoulos dans l'expédition contre Mahdiya de 517/1123: Tîdjânî, dans Amari, *Biblioteca*, 394.

(19) Cf. Amari, *Storia*, 2.e éd. III 362 et note, 371; Chalandon, *Domination normande*, I, 373. Dans la fameuse inscription de la Martorana à Palerme, Georges est qualifié de πρώτιστον ἀρχόντων ὅλων, le premier de tous les émirs, (cf. O. Demus, *The mosaics of Norman Sicily*, Londres 1949, p. 82 et 90), ce qui est un équivalent plus exact de l'expression arabe *amir al-umarâ'* que le calque grec ou latin (ἄρχων τῶν ἀρχόντων ; amiratus amiratorum) car l'arabe ne signifie pas proprement émir des émirs, mais a le sens superlatif de: le plus grand des émirs, l'émir supérieur. Il est évident que le titre et la charge d'amiral sont dérivés du titre et des fonctions de l'émir de Sicile à Palerme à l'époque musulmane: cf. Uspenskij, *Istorija vizantijskoj imperii*, III (Moscou 1948) p. 183.

l'Afrique du Nord à la Sicile (20). Le texte de la lettre du calife est ici intéressant pour les titres qu'il donne à Georges, en qui il voit le vizir, le premier ministre du roi de Sicile. Peut-être le considère-t-il ainsi parce qu'il voit en lui quelque chose comme le « vizir de sabre » fâṭimite qui porte le titre de *amir al-djuyûsh*, commandant en chef des armées, sorte de « connétable »; mais quelles que soient les attributions de l'émir des émirs sicilien, il n'a pas un pouvoir aussi étendu que le vizir fâṭimite qui est bien souvent plus puissant que le calife (21). Le titre de vizir est donné à Georges d'Antioche également par Ibn al-Athîr, sous l'année 544, où il mentionne les succès de sa flotte devant Constantinople et sa mort en 546/551 (22), et par Ṣafadî, dans la notice que lui consacre son recueil de biographies (23). Notre texte confirme donc les indications plus tardives d'Ibn al-Athîr et de Ṣafadî.

3⁰) *L'affaire du bateau égyptien.* « En ce qui concerne le vaisseau « La Fiancée » (*al-'Arûs*) (24), et l'arrivée de la lettre de son agent commercial (*wakîl*) qui mentionne la détermination qu'a prise le commandant de votre flotte de le garder et de le protéger, de veiller sur lui et d'en prendre soin, et de faire rendre ce qui a été pris sur lui avant qu'on eût connaissance qu'il naviguait pour le compte du dîwân privé

---

(20) Si le calife ne fait pas allusion à ses antécédents, cela ne veut pas dire qu'on doive mettre en doute l'histoire rapportée par Tîdjâni d'après laquelle Djirdjîr al-Anṭâkî aurait d'abord servi le prince zîride jusqu'en 501/1107 et se serait enfui en Sicile à cette date: AMARI, *Biblioteca*, p. 392.

(21) Cf. Encycl. de l'Islâm sous Badr al-Djamâlî, al-Afḍal.

(22) Trad. Fagnan, p. 509.

(23) AMARI, *Biblioteca*, p. 657.

(24) Ce nom doit désigner un bateau particulièrement beau. C'est le nom donné à un minaret de la Mosquée de Damas. Les bateaux portaient ainsi des noms, tel celui que le Zîride envoyait au calife Ḥâfiẓ dont il a été question plus haut, appelé « La moitié du monde » (*Niṣf ad-dunyâ*), ou celui dont parle Quatremère d'après l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie (*Mamelouks*, 1/2, p. 272) et qui portait le même nom.

du calife (*bi'annahu djârin fî'd-dîwân al-khâṣṣ al-ḥâfiẓî*), c'est une belle action dont l'origine remonte à vous, dont il convient qu'on la mentionne et qu'on la rapporte en vous l'attribuant. Elle montre que vos officiers connaissent votre pensée et la solidité des liens de l'amitié. Elle témoigne de votre désir de faire paraître cette amitié au grand jour dans des vêtements éclatants et renouvelés toutes les fois qu'elle prend de l'ancienneté. Cet acte qui découle de vos belles qualités n'est pas une innovation, car vous avez accumulé chez l'Emir des Croyants (par d'autres actes du même genre) un trésor qui est arrivé au plus glorieux endroit de séjour et au plus noble des lieux de dépôt. Aussi, soyez assuré que nos ordres ont été donnés à nos flottes victorieuses qui vous feront cueillir le fruit de ce que vous avez semé, et qui élèveront le phare de votre louange que vous avez fondé et appuyé sur la plus solide des bases; nos instructions ont été données prescrivant de continuer à vous faire bénéficier des avantages durables d'un traitement de faveur dans ce qui est dû au diwân de ce qui est arrivé pour votre compte sur vos bateaux, ainsi que pour le compte de l'Emir soutien de votre dynastie et vizir, et des deux ambassadeurs arrivant, soit comme droits d'entrée (*'an ḥaqq al-wurûd*) dans la place maritine d'Alexandrie — que Dieu le Très Haut la protège! —, puis au Caire — que Dieu le Garde! —, soit comme droits de sortie (*haqq aṣ-ṣud ûr*), de ces deux villes. Tout ce qui vient de votre part est traité de cette façon » (25).

Ce passage ne nous dit pas si le bateau égyptien était venu en Sicile, ou en Italie du Sud, ou s'il a été arraisonné quelque part en pleine mer. Comme il est fait état de relations commerciales suivies, il semble bien qu'il s'agisse d'un vaisseau venu dans un port de Sicile, probablement à Messine. Il ressort en tout cas des termes employés (26) qu'il s'agit

---

(25) P. 459-460.

(26) *Djârin fî 'd-dîwân* etc. Peut-être faudrait-il suppléer *fî-rasm ad-dîwân.*

d'un navire affecté spécialement au commerce privé du calife et dépendant d'un office particulier, ce qu'indique le mot *al-khâṣṣ*. C'est une habitude bien connue au Moyen-Age que celle des affaires commerciales faites pour le compte des souverains eux-mêmes (27). Déja au Xe siècle, l'Ikhshîd, émir d'Egypte, dans une lettre à l'empereur byzantin Romain Lécapène, fait allusion aux marchandises envoyées en Egypte par l'empereur avec ses ambassadeurs pour des buts commerciaux (28). En 511/1117, le gouverneur de Gabès était entré en conflit avec son maître le Zîride de Mahdiya parce que celui-ci voulait l'empêcher d'armer un bateau marchand pour son compte personnel, disant que ce droit n'appartenait qu'à lui (29). Roger en 1117 avait des agents commerciaux à Mahdiya (30). Georges d'Antioche, selon Tîdjânî (31), lorsqu'il se fut enfui de Mahdiya et entra au service de Roger, fut chargé par celui-ci d'une mission commerciale personnelle en Egypte, d'où il rapporta des sommes considérables (32). Amari a bien mis en relief cette coutume qui contribuait puissamment à l'enrichissement des princes (33). On voit par la lettre de Ḥâfiẓ que non seulement les princes, mais aussi leurs grands officiers et leurs ambassadeurs faisaient du commerce. Ce passage fait aussi nettement ressortir les relations commerciales entre la Sicile et l'Egypte, les exemptions ou diminutions de droits de douane en faveur des souverains; il suppose qu'il existe un pacte d'a-

---

(27) C'est une habitude que critique Ibn Khaldûn dans les *Prolégomènes*, Notices et Extraits, XVII, 83 (trad. XX, 95), comme ruineuse pour les sujets des souverains. Cf. BECKER, *Islamstudien*, I, 185 sq, 214 sq.

(28) AIEO, II (1936), p. 204 (VASILIEV, *Byzance et les Arabes*, éd. française, tome II 2e partie, p. 213).

(29) Ibn al-Athîr, trad. Fagnan, p. 523.

(30) Tidjâni dans AMARI, *Biblioteca*, testo, 392.

(31) Id. *ibid.*

(32) On sait aussi que Roger II vendait du blé aux populations musulmanes d'Afrique du Nord: AMARI, *Storia*, III, 189; CHALANDON, I, 368.

(33) *Storia*, III, 363, 375, 377, 379, 413.

mitié entre Roger et Ḥâfiẓ. Nous ne savons quels sont les deux ambassadeurs siciliens aux quels il est fait allusion et quel était le but précis de leur ambassade. Il pourrait s'agir de la conclusion d'un traité de commerce, ou de la requête visant à obtenir l'égalité des droits à Alexandrie pour les commerçants salernitains dont nous avons fait mention plus haut.

4⁰) *L'allusion à la libération des prisonniers.* « En ce qui concerne la gratitude que vous avez exprimée pour les captifs que l'Emir des Croyants a ordonné de remettre en liberté pour répondre à votre demande, et qu'il a prescrit de vous envoyer pour satisfaire à votre désir et à votre voeu, l'idée qui nous a inspiré est qu'il seront marqués du signe distinctif d'être les affranchis de votre intercession, les esclaves de votre faveur. C'est une des preuves des belles pensées et des nobles intentions que nous nourrissons pour vous et un des témoignages montrant que nous avons pour vous des égards que nous n'avons pour aucun des rois chrétiens ».

Il est difficile de savoir de quels captifs il s'agit. Peut-être sont-ce des sujets de Roger II capturés par des pirates zîrides ou lors des opérations siciliennes en Afrique du Nord et vendus au Caire par des marchands d'esclaves. Il est peu probable qu'il puisse s'agir de Francs de Syrie-Palestine, dont Roger ne se préoccupait sans doute pas beaucoup. La demande de Roger II, si elle concerne des captifs provenant de ses possessions, témoigne qu'il avait été averti de leur présence en Egypte. De toute façon, on doit souligner la bienveillance toute particulière dont le calife fait preuve à l'égard de Roger II.

5⁰) Vient ensuite un très long passage relatif à *l'affaire du vizir Bahrâm,* qui peut servir à dater presque sûrement la lettre de Roger II de l'année 1137 et celle du calife probablement de la même année. Bahrâm dont Roger a demandé la libération a en effet été chassé du vizirat en février 1137.

Bahrâm était un Arménien originaire de Tell Bâshir, le Thurbessel des Historiens Occidentaux des Croisades. Petit

bourg du comté d'Edesse, situé sur le Sâdjûr affluent de l'Euphrate, au nord-est d'Alep et au sud-est d''Ayntâb, Tell Bâshir est aujourd'hui Tilbashar. Nous ne savons guère dans quelles circonstances Bahrâm vint en Egypte. L'émigration arménienne en Egypte à l'époque fâṭimite est un fait bien connu. Elle fut certainement favorisée après l'accession au pouvoir d'un Arménien, Badr al-Djamâlî qui, étant gouverneur de Damas, fut appelé au Caire par le calife Mustanṣir, pour y rétablir l'ordre avec ses troupes arméniennes, et qui devint vizir, le premier « vizir de sabre », détenant tous les pouvoirs civils et militaires par délégation du calife. Il mourut en 1094, et son fils Afḍal lui succéda dans le vizirat de 1094 à 1121. Le fils de ce dernier, Aḥmed Kutayfât fut également vizir en 1131, et le successeur de Kutayfât en 1132 appelé Yânis, était aussi Arménien. Le besoin qu'eurent ces vizirs arméniens de s'entourer de gens de leur race, les faveurs qu'il leur accordèrent, amenèrent naturellement un afflux d'Arméniens en Egypte, d'autant plus que la bonne entente qui avait régné au début des Croisades entre Arméniens et Francs dans le comté d'Edesse n'avait pas toujours subsisté et que nombre d'Arméniens avaient dû s'expatrier. Bahrâm fut un de ces Arméniens dont beaucoup sans doute étaient des aventuriers qui venaient chercher fortune en Egypte. Il exerça d'abord, nous dit l'historien Ibn Muyassar (34), des charges dans la domesticité du palais, puis il devint gouverneur de la province occidentale du Delta. En cette qualité, il fut mandé au Caire, avec ses troupes arméniennes, par le fils du calife, Ḥasan, qui s'était emparé du vizirat et cherchait à réduire son père à l'impuissance, pour le soutenir dans le conflit qui l'opposait à son père. Il entra au Caire après avoir assiégé la place pendant un jour. A ce moment, Ḥasan n'existait déjà plus: une émeute de l'armée l'avait contraint à se réfugier au palais et les émirs avaient exigé du calife qu'il

(34) Ed. Massé, p. 78 sq.

fût mis à mort. Il avait été empoisonné par le médecin du calife, sur l'ordre de ce dernier.

Ḥâfiẓ, qui craignait les émeutiers et qui avait dû auparavant apprécier la valeur et l'intelligence de Bahrâm, le nomma vizir en avril 1135, bien qu'il fût chrétien, car, à la différence des vizirs arméniens qui l'avaient précédé et qui étaient convertis à l'islâm, Bahrâm conserva toujours sa foi chrétienne. Une fois vizir, il fit venir sa famille de Tell Bâshir, ainsi qu'un très grand nombre d'Arméniens auxquels il donna de hautes fonctions. Son frère Vassâk reçut le Gouvernement de Qûṣ en Haute-Egypte. Comme il favorisait trop ouvertement les Chrétiens, sa politique déchaîna une réaction musulmane conduite par l'émir Riḍwân. Abandonné par les Musulmans de son armée, qui passèrent à Riḍwân au cours de la bataille qui l'opposa à ce dernier, Bahrâm avertit le calife qui lui conseilla de quitter le Caire et de se rendre à Qûṣ auprès de son frère. En arrivant devant Qûṣ, il apprit que la population musulmane avait massacré son gouverneur. Bahrâm, en représailles, pilla la ville et partit avec ses Arméniens pour Aswân. Une troupe fut envoyée contre lui du Caire, mais l'affaire s'arrangea sans combat et Bahrâm fut autorisé à rester dans un monastère près d'Aswân, tandis que les troupes arméniennes qui l'accompagnaient regagnaient le Caire pour rentrer ensuite en pays arménien. Bahrâm resta dans ce monastère jusqu'en 1139. En mai de cette année là, le calife le rappelait au Caire et l'installait au palais où il le traitait avec honneur. Malade, Bahrâm devait mourir au palais en décembre 1140, sincèrement pleuré par le calife qui suivit en personne sa dépouille jusqu'au cimetière. Le retour de Bahrâm coïncida à peu près avec la disgrâce de Riḍwân, qui dut fuir en juin 1139. Mais Bahrâm ne recouvra pas le vizirat, le calife ayant résolu de se passer désormais de vizir.

Telle est la curieuse aventure de cet Arménien pour lequel Roger II, d'après la lettre du calife, intercéda afin d'o-

btenir sa libération. Le texte de Qalqashandî nous dit: « En ce qui concerne votre demande de libérer celui dont la captivité a été renouvelée, et l'avis que vous nous avez fait parvenir que sa situation vous préoccupe, l'Emir des Croyants a accueilli votre intercession en y répondant conformément à ses habituelles dispositions généreuses et il vous a envoyé, en compagnie de votre ambassadeur, un homme dont le document qu'il porte garantit qu'il en vaut un grand nombre. Vous avez appris ce qu'il en était de Bahrâm et de son arrivée auprès du gouvernement fâṭimite (que Dieu rende son empire éternel!) en fugitif chassé de son pays... » (35).

Le calife continue l'exposé de l'affaire de Bahrâm en montrant comment il a été acceilli par le gouvernement du calife et comblé de bienfaits et comment il s'éleva dans la hiérarchie jusqu'à devenir, au gré des circonstances, vizir du calife. Mais c'est alors qu'il se laissa tenter par le démon qui lui suggéra des projets insolents. Correspondant par messages secrets avec les gens de sa nation, il en fit venir petit à petit un très grand nombre et réunit autour de lui 20.000 Arméniens, fantassins et cavaliers. Ces Arméniens ne firent que fortifier en lui une résolution qui provoqua le trouble dans les affaires et le mécontentement des troupes. C'est alors que le calife fit appel à Riḍwân qui groupa une troupe nombreuse devant laquelle Bahrâm n'eut d'autre ressource que de fuir tandis que le vizirat était confié à Riḍwân.

Suit un éloge dithyrambique de Riḍwân qu'il n'y a pas lieu d'analyser ici et qui montre que cette lettre a été écrite pendant le vizirat de ce dernier. Puis le calife reprend le récit des aventures de Bahrâm après sa fuite du Caire. Poursuivi par l'armée victorieuse de Riḍwân, il n'eut plus qu'à demander l'*amân*. « Quand Bahrâm se fut mis à fuir sans relâche et que les troupes victorieuses eurent déployé toute leur ardeur à le poursuivre, quand les voies lui furent étroi-

(35) P. 460.

tes et qu'il fut certain de sa perte quel que fût l'endroit où il se dirigerait, il eut recours aux sentiments nobles et généreux de la dynastie et demanda pour lui l'*amân* qui le sauvât de la ruine. Il a été enveloppé du manteau de la miséricorde, un sauf-conduit a été rédigé pour lui et la faveur lui a été rendue. Il s'est mis en liaison avec les hommes de l'armée victorieuse et il est revenu à un heureux sort après avoir été privé des chances abondantes qu'il possédait».

On remarquera que la lettre du calife est assez imprécise sur les conditions dans lesquelles l'*amân* fut accordé à Bahrâm, sur l'époque à laquelle il lui fut donné et qu'elle ne nous dit pas quel fut exactement le sort de Bahrâm après l'amân. Nous nous proposons de revenir ailleurs sur ces faits et d'analyser les récits historiques, et les documents (lettres d'*amân* conservées par Qalqashandî) relatifs à l'affaire de Bahrâm (36). Nous dirons simplement que la lettre du calife semble bien avoir été écrite peu de temps après que Bahrâm eut conclu, avec les troupes envoyées à sa poursuite, un accord qui lui permit de rester dans un monastère en Haute-Egypte. Dans ces conditions un des termes employés par le calife «celui dont la captivité a été renouvelée, *man tadjaddada asruhu*», et qui semble reprendre une expression employée par Roger II, est peu compréhensible et ne correspond en rien à la réalité des faits tels que nous les connaissons. D'après Ibn Muyassar, Bahrâm n'a pas été fait prisonnier une seconde fois (il ne l'a même pas été une première fois). Il est impossible que Roger II dans sa lettre ait fait état d'un renouvellement de la captivité de Bahrâm. Il ne peut non plus s'agir du séjour de Bahrâm au palais après mai 1139, qui pourrait à la rigueur passer pour une seconde captivité. L'éloge de Riḍwân contenu dans la lettre du calife interdit de penser a une date aussi tardive, puisque dès juin 1139, Riḍwân, depuis longtemps déja en désaccord avec le calife,

---

(36) Voir Annales de l'Inst. d'Et. Orientales ,Alger, tome XII.

quittait le vizirat; l'allusion d'autre part à la conquête de l'île de Djerba, qui se présente comme un événement assez récent, nous force à dater les deux lettres de 1137. On est alors tenté de modifier le texte par une légère correction. Au lieu de « *wa-ammâ su'âluka 'l-âna lî iṭlâqi man tadjaddada asruhu, wa-inhâ'uka anna dhalika mimmâ yuhimmuka amruhu* » on peut lire *man yadjiddu bika asruhu*, dont la captivité t'est pénible (37).

Quel que soit le moment de l'année 1137 où Roger II écrivait au calife et quel que fût le sort exact de Bahrâm alors, il apparait que dans l'esprit de Roger II, sur la foi évidemment de renseignements qui lui étaient parvenus d'Egypte, Bahrâm était captif. Si Bahrâm était dans le Monastère dont parle Ibn Muyassar près d'Aswân, on a pu considérer que c'était une captivité réelle.

Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins que le roi de Sicile s'est intéressé particulièrement au sort du vizir chrétien de Ḥâfiẓ. Sur les raisons de sa curieuse intervention en faveur de Bahrâm, on ne peut faire que des hypothèses. Il peut y avoir une raison de simple sympathie pour le Chrétien qu'était resté Bahrâm, pour l'aventurier arménien qui rêvait peut-être d'instaurer une domination arménienne en Egypte et d'y faire quelque chose d'analogue à ce qu'avaient fait les Normands en Italie du Sud et en Sicile. Nous savons qu'il avait livré toute l'administration aux Arméniens et Ibn Muyassar, comme Ibn al-Athîr (38), nous dit qu'avec lui les Arméniens faisaient la loi en Egypte. Mais il est fort possible qu'il y ait eu des raisons politiques plus profondes. Roger II était un homme aux grandes ambitions, comme le montre toute son histoire et comme en fait foi la préface que le géographe arabe Idrîsî a mise en tête du livre qu'il a composé

(37) Ce qui s'accorde avec le sens du second membre de phrase qui dans ce genre de style ne fait la plupart du temps que reprendre sous une autre forme le premier membre.

(38) T. XI, sous 531.

pour Roger. Ses visées orientales sont bien connues. Lors du contrat de mariage conclu entre sa mère Adélaïde et le roi de Jérusalem Baudouin I (39), Roger avait bien fait spécifier que le royaume de Jérusalem lui reviendrait au cas où Baudouin et Adélaïde n'auraient pas d'enfant. Depuis la malheureuse issue de ce mariage et le retour d'Adélaïde en Sicile, Roger semble avoir abandonné toute prétention au royaume de Jérusalem (40). Mais il était prétendant à la principauté d'Antioche. Lorsque Bohémond II (41), fils de Bohémond de Tarente et petit fils de Robert Guiscard, par conséquent cousin de Roger II, lui-même petit-fils de Robert Guiscard, mourut en 1130 (42), laissant une fille en bas âge, Constance, la régence de la principauté fut exercée par le roi de Jérusalem. Mais Roger II fit valoir ses prétentions sur la principauté, sans tenir compte d'ailleurs de l'existence d'une héritière légitime, et quand, en 1135, on fit appel à Raymond de Poitiers pour épouser Constance et prendre possession d'Antioche, Roger II fit tout ce qu'il put pour empêcher l'embarquement de Raymond de Poitiers pour le Levant où il arriva en 1138 (43). Lorsque le Patriarche d'Antioche, Raoul de Domfront, qui avait été le principal instigateur de l'appel à Raymond, mais qui s'était brouillé avec lui, débarqua en Sicile pour se rendre à Rome, Roger II le fit arrêter, puis remettre en liberté et, à son retour, il le fit escorter par une escadre sicilienne: le bruit courut alors que le Patriarche s'était entendu secrètement avec Roger II pour lui livrer la principauté (44).

(39) En 1113: cf. Chalandon, I, 361 et Grousset, *Hist. des Croisades*, I, 300.

(40) En 1117: Chalandon, 362; Grousset, 303. Voi cependant Grousset, II, 29.

(41) Grousset, I, 645.

(42) Id. 671-672.

(43) La Sicile était alors le lieu d'embarquement obligé pour se rendre d'Europe en Orient. Raymond ne put tromper la surveillance de Roger qu'en prenant un déguisement. Cf. Chalandon, II, 55; Grousset, II, 37 sq.

(44) Chalandon, II, 124: Grousset, II, 42.

Donc, à l'époque où Bahrâm était vizir au Caire, Roger II aspirait à réunir à son royaume la principauté d'Antioche. Il n'est pas impossible qu'il soit entré secrètement en rapports avec Bahrâm à ce sujet, et qu'il ait compté sur son appui et sur son influence supposée auprès des Arméniens de Cilicie, de la principauté d'Antioche et du comté d'Edesse pour soutenir ses prétentions sur la principauté. Les Arméniens disséminés dans tous les pays du Proche-Orient étaient en relations les uns avec les autres. Nous savons que l'évêque arménien de Jérusalem se rendit au Caire, « où les Arméniens étaient tout puissants », en 1136, pour faire des quêtes au profit de sa communauté et qu'il obtint de Bahrâm la libération d'un chevalier franc captif en Egypte depuis trente-trois ans dont on l'avait chargé de demander la mise en liberté (45). Bahrâm avait certainement conservé des accointances avec les Arméniens de Cilicie et de la principauté d'Antioche, puisque le calife l'accuse de correspondre par messages secrets avec les gens de sa nation. Le fait que les Arméniens qui constituaient l'armée de Bahrâm rentrent dans leur pays, selon Ibn Muyassar, que, d'après le document conservé par Qalqashandî auquel nous avons fait allusion, les membres de la famille de Bahrâm obtiennent un sauf-conduit pour retourner dans leur pays s'ils le désirent, témoigne de relations régulières entre l'Egypte et la Syrie septentrionale ou la Cilicie. Si donc Roger a pu songer à trouver en Bahrâm un allié pour favoriser ses projets ambitieux (46), il est naturel qu'il n'ait pas été indifférent à sa déposition et à sa captivité, réelle ou supposée.

Il se peut aussi que Roger ait compté sur Bahrâm pour

(45) En 1136-1137. Voir Martin, *Les premiers princes croisés en Syrie et les Syriens jacobites de Jérusalem*, Journ. As. 1888, II, 487, cité par Grousset, II, 61.

(46) Le désir de se concilier l'élément arménien du comté d'Edesse avait provoqué le mariage de Baudouin I avec Alda, fille d'un baron arménien de Mar 'ash probablement: Grousset, I, 297.

obtenir la neutralité de l'Egypte dans le conflit qui, tôt ou tard, devait éclater entre lui et l'émir zîride.

Quelles que soient les raisons qui ont amené Roger II à s'intéresser au sort de Bahrâm, il est curieux que le calife ne se formalise pas de ce que l'on pourrait appeler à juste titre une incursion dans le domaine de la politique intérieure de l'Egypte. Bien loin d'être choqué de cette démarche, Ḥâfiẓ a tenu à renseigner exactement Roger II, à lui expliquer, comme s'il avait besoin de se justifier, les raisons qui ont provoqué la révolte des Musulmans d'Egypte contre Bahrâm et forcé le calife à le remplacer par Riḍwân. Comme nous savons, par Ibn Muyassar, que Ḥâfiẓ eut toujours une attitude très amicale à l'égard de Bahrâm, cela nous aide à comprendre pourquoi il considère l'intervention de Roger II en faveur de son ministre comme une chose naturelle. Mais un tel comportement du calife ne s'explique que si l'on suppose des relations générales très amicales entre les deux souverains.

6⁰) Il est assez curieux de trouver dans la lettre du calife, après ces considérations sur le vizirat de Bahrâm et celui de Riḍwân, une allusion à un petit détail qui ne devait intéresser que les secrétaires rédacteurs. Le secrétaire de Roger s'était excusé d'une faute de style commise par lui dans une correspondance précédente. Il s'agissait d'une traduction inexacte qu'on lui avait reprochée et le scribe sicilien s'excusait en montrant les difficultés d'une traduction d'une langue dans une autre, risquant de troubler la construction et le sens, en particulier si l'on « transplante » dans le discours une expression qui n'a pas d'équivalent dans l'une des deux langues. Il semble donc que la chancellerie de Roger II n'usait pas de l'arabe pour la correspondance avec l'Egypte, et la langue à laquelle il est fait allusion est sans doute le grec. Le calife fait répondre que « l'excuse a été acceptée », car le secrétaire du roi a montré clairement quelles étaient les causes de la faute et il ne saurait être accusé

de négligence (47). On peut penser qu'il s'agit ici d'une expression relative à la titulature du calife, chose sur quoi les chancelleries sont toujours à cheval.

7⁰) La lettre se termine par l'annonce que les cadeaux de Roger sont bien arrivés, qu'ils ont été remis au préposé aux magasins destinés à conserver les présents royaux, après confrontation avec l'inventaire envoyé. L'ambassadeur sicilien (48) a été reçu avec de grands honneurs. Le calife donne le nom de l'envoyé qu'il charge de se rendre à la cour de Sicile pour y porter une lettre et des présents : Abû Manṣûr Dja 'far al-Ḥâfiẓî, qui n'est pas autrement connu. En dernier lieu Ḥâfiẓ exprime le voeu de recevoir d'autres nouvelles du roi de Sicile.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de cette lettre de Ḥâfiẓ à Roger de Sicile, qui nous laisse entrevoir une correspondance régulière et des échanges diplomatiques et commerciaux fréquents entre les pays d'Italie méridionale et Sicile, et l'Egypte, dans la première moitié du XIIe siècle. Certains points restent obscurs, et l'on ne peut se faire qu'une idée approximative des raisons qui ont poussé Roger II à faire telle démarche auprès du calife fâṭimite. Si celles qui l'ont amené à parler de Djerba sont claires, l'intervention en faveur de Bahrâm ne peut s'expliquer que par des hypothèses que l'on pourra trouver peu satisfaisantes. On ne peut juger de la politique de Roger à l'égard de l'Egypte par une seule lettre, par un seul document diplomatique. En tout cas il semble bien que, à l'époque des deux lettres, puisque celle du calife en présuppose une de Roger II, les relations entre les deux souverains sont empreintes d'une

(47) P. 463.

(48) Il ne s'agit ici que d'un ambassadeur. Par conséquent, lorsqu'il est fait plus haut allusion à deux ambassadeurs, c'est sans doute à une autre ambassade, antérieure, qu'il faut penser.

mutuelle franchise et d'une compréhension réciproque. Je crois que vraiment Roger II a été traité par le calife fâṭimite comme ne l'aurait pas été un autre souverain chrétien. Cela tient évidemment à ce que à cette époque — 1137 environ — il n'y avait pas d'hostilités entre la Sicile et l'Egypte et à ce que l'attitude bien connue de Roger à l'égard de ses sujets musulmans était un bon point pour lui dans l'opinion d'un souverain musulman (49). On remarquera que la lettre du calife ne fait nullement sentir la moindre opposition de l'islam au christianisme, la moindre intention de polémique, le moindre désir d'affirmer la supériorité d'une religion sur l'autre. On est loin des lettres qu'échangeaient les empereurs byzantins et les califes abbasides par exemple.

Roger II n'était pas, pour le calife fâṭimite, comparable au roi de Jérusalem ou à l'un quelconque des princes francs de Syrie. Il ne s'était d'ailleurs pas associé à la croisade. Si les termes de la lettre du calife sont si courtois et si éloignés de tout fanatisme, c'est évidemment pour les raison que nous venons d'indiquer, mais c'est aussi une conséquence de la puissance du roi de Sicile, possesseur d'une flotte qui dominait la Méditerranée, qui était à la veille de s'implanter en Afrique du Nord, et dont les ambitions, qui inquiétèrent vivement Byzance (50), pouvaient inquiéter aussi l'Egypte. Il était dans l'intérêt de l'Egypte de rester en bons termes avec un souverain puissant dont une intervention dans le Levant eût certainement augmenté la force des Croisés et eût été finalement néfaste à l'Egypte. C'est pour toutes ces raisons, peut-on penser, que l'attitude de Ḥâfiẓ à l'égard de Roger parait, comme en témoigne cette lettre, si amicale.

---

(49) Cf. B. MORITZ, *Ibn Sa'ids Beschreibung von Sizilien,* centenario M. Amari, I, 294.

(50) Sur Roger II et Byzance, voir en dernier lieu Marguerite Mathieu, *La Sicile Normande dans la poésie byzantine,* Boll. del Centro di Studi filologici e linguistici Siciliani, II 1954.